

LIGUE ILE DE FRANCE DENATATION



Règlements
et Calendriers

SAISON 2022 -2023
V1 - 29 SEPTEMBRE 2022



NATATION COURSE MAITRES

Ligue Ile-de-France de Natation

163 Boulevard Mortier 75020 Paris

01 40 31 19 25

Internet : <http://www.lif-natation.fr>

Pour les engagements et résultats : natation@lif-natation.fr

Les classements, récompenses et rappels

■ Classement « Maîtres Ile-de-France »

En cours de réflexion

■ Rappel pour les compétitions et records:

- ⇒ Une nageuse ou un nageur français appartenant à un club en dehors de l'Ile-de-France ou étranger, engagé sur la compétition, ne pourra pas prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera néanmoins « vainqueur des championnats d'Ile-de-France open ». Le premier Francilien français sera déclaré champion d'Ile-de-France.
- ⇒ Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion d'Ile-de-France, ni détenir un record d'Ile-de-France mais seront déclarés vainqueurs des championnats d'Ile-de-France Open. Dans ce cas, le premier relais d'un club francilien qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion d'Ile-de-France.
- ⇒ Les C0 ne peuvent pas être intégrés dans les relais. Si tel était le cas, ceux-ci ne seraient pas classés.
- ⇒ Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France, Europe ou monde, sous réserve des conditions mentionnées aux paragraphes 7 et 8 infra.
- ⇒ Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet d'un record national.
- ⇒ **En relais** : pour valider un record de France, tous les nageurs doivent être français. Pour un record d'Europe ou du monde les nageurs doivent avoir la même nationalité.
- ⇒ Pour toute tentative de record de France en l'absence de chronométrage électronique ou semi-électronique, trois temps manuels sont requis. Toute tentative de record doit faire l'objet d'une annonce préalable. A défaut, le record ne pourra pas être homologué.
- ⇒ Les records du monde ou d'Europe ne peuvent être validés qu'avec un chronométrage électronique.

■ Règlement financier : voir règlement Natation Course pages 7, 8 et 9

Championnats d'hiver

Open des Maîtres d'Ile-de-France



3 et 4 décembre 2022



VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR

BOULOGNE-BILLANCOURT

■ Équipement

Bassin de 25 mètres

■ Catégories d'âges

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

• Épreuves individuelles

C0	20 à 24 ans	2002 à 1998
C1	25 à 29 ans	1997 à 1993
C2	30 à 34 ans	1992 à 1988
C3	35 à 39 ans	1987 à 1983
C4	40 à 44 ans	1982 à 1978
C5	45 à 49 ans	1977 à 1973
C6	50 à 54 ans	1972 à 1968
C7	55 à 59 ans	1967 à 1963

C8	60 à 64 ans	1962 à 1958
C9	65 à 69 ans	1957 à 1953
C10	70 à 74 ans	1952 à 1948
C11	75 à 79 ans	1947 à 1943
C12	80 à 84 ans	1942 à 1938
C13	85 à 89 ans	1937 à 1933
C14	90 à 94 ans	1932 à 1928
C15	95 et après	1927 et avant

• Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N., il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à autant d'épreuves qu'il le souhaite. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine, le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas, ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e).

Programme

Samedi : 1 ^{ère} réunion	Samedi : 2 ^{ème} réunion
<ul style="list-style-type: none"> • 4x50 Nage Libre Dames et Messieurs • 100 Papillon Dames et Messieurs • 100 Dos Dames et Messieurs • 200 Brasse Dames et Messieurs • 100 Nage Libre Dames et Messieurs • 100 4 Nages Dames et Messieurs • 4x50 4 Nages Dames et Messieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • 1500 Nage Libre Dames et Messieurs • 800 Nage Libre Dames et Messieurs • 400 4 Nages Dames et Messieurs
Dimanche : 3 ^{ème} réunion	Dimanche : 4 ^{ème} réunion
<ul style="list-style-type: none"> • 50 Papillon Dames et Messieurs • 200 4 Nages Dames et Messieurs • 50 Dos Dames et Messieurs • 200 Nage Libre Dames et Messieurs • 50 Brasse Dames et Messieurs • 4x50 Nage Libre Mixtes 	<ul style="list-style-type: none"> • 400 Nage Libre Dames et Messieurs • 200 Papillon Dames et Messieurs • 200 Dos Dames et Messieurs • 50 Nage Libre Dames et Messieurs • 100 Brasse Dames et Messieurs • 4x50 4 Nages Mixtes

NB : Mixte = 2 Dames et 2 Messieurs

La commission se réserve le droit, dans les épreuves de demi-fond, de ne pas retenir un nageur ou une nageuse dont le temps d'engagement manifestement trop élevé risquerait de pénaliser le bon déroulement de la compétition. Pour la même raison lors de l'épreuve, un nageur ou une nageuse pourra être arrêté.

- **Modalités d'engagement** : voir les *dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course/ Eau libre pages 8 et 9.*

Les clubs devront engager leurs compétiteurs sur extranat.fr.

Les compétiteurs devront obligatoirement être licenciés à la date du dépôt des engagements.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation course de la LIFN : le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Les forfaits non déclarés avant le **1er décembre à 17h** seront considérés comme forfaits non déclarés.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

- **Droits d'engagements**

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course/Eau libre pages 7 et 8.

■ **Officiels**

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF.

■ **Récompenses**

Un nageur ou un relais hors Ile-de-France ne pourra pas prétendre au titre régional. Il sera néanmoins classé. Les nageurs de nationalité étrangère des clubs d'Ile-de-France seront considérés comme des nationaux et récompensés de la même manière.

Classement individuel : une médaille aux trois premiers par catégorie d'âge

Classement relais : une médaille aux trois premiers relais par catégorie d'âge

Championnats interdépartementaux par équipe d'Ile-de-France

(équipes départementales)



15 janvier 2023



Envoi du nombre d'équipes (obligatoire) : 2 janvier 2023

Engagements par FFNEX par mail : 9 janvier 2023

■ **Equipement**

Bassin de 25 mètres

■ **Catégories d'âges**

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

• **Épreuves individuelles**

C0	Non autorisés	
C1	25 à 29 ans	1998 à 1994
C2	30 à 34 ans	1993 à 1989
C3	35 à 39 ans	1988 à 1984
C4	40 à 44 ans	1983 à 1979
C5	45 à 49 ans	1978 à 1974
C6	50 à 54 ans	1973 à 1969
C7	55 à 59 ans	1968 à 1964

C8	60 à 64 ans	1963 à 1959
C9	65 à 69 ans	1958 à 1954
C10	70 à 74 ans	1953 à 1949
C11	75 à 79 ans	1948 à 1944
C12	80 à 84 ans	1943 à 1939
C13	85 à 89 ans	1938 à 1934
C14	90 à 94 ans	1933 à 1929
C15	95 et après	1928 et avant

• **Épreuves de relais**

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ **Règlement sportif**

Cette compétition est ouverte aux sélections départementales « Maîtres ». Les départements hors Ile-de-France peuvent y participer. La Ligue limite le nombre d'engagements à 40 équipes au total.

Le règlement est le même que pour les interclubs Maîtres aussi bien sur le programme que sur les classements et l'attribution des points.

Programme

Accueil des clubs et début de modification des équipes
Ouverture des portes
Fin de modification des équipes
Evacuation du bassin

1^{er} partie

1	10 x 50 m NL
2	Course des remplaçants
3	200 NL
4	100 Papillon
5	50 Dos
6	100 Brasse
7	50 NL

*** Pause de 15 minutes ***

2^{ème} partie

8	100 NL
9	50 Brasse
10	100 Dos
11	50 Papillon
12	100 4N
13	4 x 50 4N

*** Remise des récompenses 15 minutes après la fin des épreuves ***

Engagements

Les comités départementaux doivent nous faire parvenir le nombre d'équipe qu'ils souhaitent engager pour le **2 janvier 2023** par mail natation@lif-natation.fr

ATTENTION : Les engagements des équipes seront à réaliser en local sous Extranat-Pocket avec un envoi du fichier FFNEX à la ligue par mail pour le **9 janvier 2023** à natation@lif-natation.fr

Classement

Le classement s'établit sur le total des points obtenus par les 3 premières équipes d'un comité.

Récompenses

Une coupe sera remise au premier comité départemental appartenant à la région d'Ile-de-France. Elle sera remise en jeu chaque année dans les mêmes conditions. Le nom du département sera inscrit sur la coupe.

Les trois premières équipes recevront une récompense.

Un comité n'appartenant pas à l'Ile-de-France, engagé sur la compétition, ne pourra prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera néanmoins vainqueur du «**Championnat open des Maîtres par équipe des comités départementaux d'Ile-de-France**». Le premier comité francilien sera déclaré champion d'Ile-de-France.

Droits d'engagements

Cette compétition est gratuite pour les départements.

Officiels : 2 officiels par comité ayant engagé 3 équipes et 3 officiels pour plus de 3 équipes participantes.

Interclubs open des Maîtres d'Ile-de-France

	11 et 12 février 2023	Lieux à définir
	<p>Envoi du nombre d'équipes (obligatoire): 15 Janvier 2023</p> <p>Parution des poules sur le site internet: 19 Janvier 2023</p> <p>Fin des engagements sur extranat.fr: Voir site extranat.fr</p>	

■ **Equipement**

Bassin de 25 mètres

■ **Catégories d'âges**

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

● **Épreuves individuelles**

C0	Non autorisés	
C1	25 à 29 ans	1998 à 1994
C2	30 à 34 ans	1993 à 1989
C3	35 à 39 ans	1988 à 1984
C4	40 à 44 ans	1983 à 1979
C5	45 à 49 ans	1978 à 1974
C6	50 à 54 ans	1973 à 1969
C7	55 à 59 ans	1968 à 1964

C8	60 à 64 ans	1963 à 1959
C9	65 à 69 ans	1958 à 1954
C10	70 à 74 ans	1953 à 1949
C11	75 à 79 ans	1948 à 1944
C12	80 à 84 ans	1943 à 1939
C13	85 à 89 ans	1938 à 1934
C14	90 à 94 ans	1933 à 1929
C15	95 et après	1928 et avant

● **Épreuves de relais**

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

Lieux et horaires (à définir)

■ **Règlement sportif**

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix membres du même club.

Pour être classée, chaque équipe doit être complète au départ de la première épreuve de la compétition et disputer obligatoirement le 10 x 50m NL avec un minimum de 2 dames et de 2 messieurs.

L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe qui ne totalise en revanche aucun point pour l'épreuve concernée (marque de « 0 » point).

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Aucun certificat médical ne sera pris en compte.

Chaque nageur doit être en possession, le jour de la compétition, de sa licence et de sa carte d'identité.

Les compétiteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement accueillant la compétition sous peine de ne pas participer à l'épreuve pour laquelle ils sont engagés (cf § 2 pour les conséquences).

Les poules sont organisées en tenant compte prioritairement du résultat de la meilleure équipe d'un club classé l'année précédente.

Pour le moins, les équipes 2 à 4 concourent dans la même poule que la meilleure équipe du club. Les autres équipes sont intégrées dans une autre poule en fonction des points obtenus l'année précédente.

La poule de Villepinte tiendra compte de la proximité géographique des clubs.

Les clubs nouvellement engagés sont intégrés dans la poule la plus faible.

■ Épreuves

- 50, 100 m, 200m nage libre
- 50 et 100m dos, papillon et brasse
- 100m 4 nages
- Relais 4 x 50 m 4 nages mixte et 4 x 50 m nage libre mixte (**ils sont composés obligatoirement de deux dames et deux messieurs**)
- Relais 10 x 50 m nage libre (**ils sont composés obligatoirement de tous les nageurs et nageuses de la même équipe participant aux épreuves individuelles**).

■ Programme

Accueil des clubs et début de modification des équipes
Ouverture des portes
Fin de modification des équipes
Evacuation du bassin

1^{er} partie

1	10 x 50 m NL
2	Course des remplaçants
3	200 NL
4	100 Papillon
5	50 Dos
6	100 Brasse
7	50 NL

*** Pause de 15 minutes ***

2^{ième} partie

9	100 NL
10	50 Brasse
11	100 Dos
12	50 Papillon
13	100 4 N
14	4 x 50 4 N

*** Remise des récompenses 15 minutes après la fin des épreuves ***

■ Classement

Le classement s'effectue d'après la table de cotation fédérale, affectée d'un coefficient de rajeunissement déterminé par la FFN.

Calcul de points

- **Epreuves individuelles** : les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi : le temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.
- **Relais : 4 x 50 m 4 nages** : Cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients
 - 10x50 m nage libre** : Cotation FFN du 10 x 50 m nage libre messieurs après correction par les coefficients

■ Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées.

- **Modalités d'engagement** : voir les dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course/ Eau libre pages 7 et 8.

Les clubs devront fournir le nombre d'équipes qu'ils envisagent d'engager pour le 15 janvier 2023 par mail à natation@lif-natation.fr. Cette étape essentielle permettra de composer les poules.

Les équipes devront être saisies sur extranat.fr avant la fermeture des engagements (voir date sur extranat.fr).

Le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

■ Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course/Eau libre pages 7 et 8.

Pour tout forfait d'équipe à compter de la parution des poules sur le site, une amende de 50€ sera appliquée.

■ Officiels

1 officiel par club ayant engagé de 1 à 2 équipes et 2 officiels pour plus de 2 équipes engagées. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF.

Championnats d'été open des Maîtres d'Ile-de-France



27 et 28 mai 2023

Lieu à
déterminer



VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR

■ Équipement

Bassin de 50 mètres

■ Catégories d'âges

Les catégories « maîtres » de la FINA seront appliquées à la date considérée.

• Épreuves individuelles

C0	20 à 24 ans	2003 à 1999
C1	25 à 29 ans	1998 à 1994
C2	30 à 34 ans	1993 à 1989
C3	35 à 39 ans	1988 à 1984
C4	40 à 44 ans	1983 à 1979
C5	45 à 49 ans	1978 à 1974
C6	50 à 54 ans	1973 à 1969
C7	55 à 59 ans	1968 à 1964

C8	60 à 64 ans	1963 à 1959
C9	65 à 69 ans	1958 à 1954
C10	70 à 74 ans	1953 à 1949
C11	75 à 79 ans	1948 à 1944
C12	80 à 84 ans	1943 à 1939
C13	85 à 89 ans	1938 à 1934
C14	90 à 94 ans	1933 à 1929
C15	95 et après	1928 et avant

• Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ Horaires (à définir)

■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N., il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à autant d'épreuves qu'il le souhaite. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine, le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e)

Programme

1 ^{ère} réunion SAMEDI 27 mai	3 ^{ème} réunion DIMANCHE 28 mai
50 Nage Libre Dames et Messieurs	200 Dos Dames et Messieurs
200 Papillon Dames et Messieurs	100 Nage Libre Messieurs et Dames
100 Brasse Dames et Messieurs	400 4 Nages Messieurs et Dames
200 4 Nages Messieurs et Dames	4x50 Nage Libre mixte
4x50 Nage Libre Messieurs et Dames	1500 Nage libre Dames et Messieurs
800 Nage Libre Dames et Messieurs	
2 ^{ème} réunion SAMEDI 27 mai	4 ^{ème} réunion DIMANCHE 28 mai
50 Dos Dames et Messieurs	400 Nage Libre Dames et Messieurs
200 Nage Libre Dames et Messieurs	50 Papillon Messieurs et Dames
50 Brasse Messieurs et Dames	200 Brasse Messieurs et Dames
100 Papillon Dames et Messieurs	100 Dos Messieurs et Dames
4x50 4 Nages Dames et Messieurs	4x50 4 Nages Mixte

NB : Mixte = 2 dames et 2 messieurs

La commission se réserve le droit, dans les épreuves de demi-fond, de ne pas retenir un nageur ou une nageuse dont le temps d'engagement, manifestement trop élevé, risquerait de pénaliser le bon déroulement de la compétition. Pour la même raison lors de l'épreuve, un nageur ou une nageuse pourra être arrêté.

- **Modalités d'engagement :** voir les *dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course/ Eau libre pages 7 et 8.*

Les clubs devront engager leurs nageurs sur extranat.fr.

ATTENTION : Pour valider les bons de commande des engagements sur extranat.fr, il convient de cliquer sur les « pièces de monnaie », de valider la sélection puis valider définitivement.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation de la LIF : le règlement financier se fera automatiquement sur l'avance sur engagements pour les clubs d'Ile-de-France.

Pour les clubs hors Ile-de-France, le règlement se fera par l'envoi d'un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris ou par un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Les nageurs devront être obligatoirement licenciés à la date du dépôt des engagements.

Une nageuse ou un nageur, hors Ile-de-France ou étranger, engagé(e) sur la compétition, ne pourra pas prétendre au titre de champion d'Ile-de-France. Il sera en revanche « champion d'Ile-de-France Open ». Le premier national francilien sera déclaré « champion d'Ile-de-France »

Les forfaits non déclarés avant le **25 mai 2023 à 17h** seront considérés comme forfaits non déclarés. En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

■ **Droits d'engagements**

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course/Eau libre pages 7 et 8.

■ **Officiels**

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée

A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIF.

■ **Récompenses**

Classement individuel : une médaille aux trois premiers par catégorie d'âge

Classement relais : une médaille aux trois premiers relais par catégorie d'âge

Nos partenaires



**MINISTÈRE
DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARIS
Ville candidate
Jeux Olympiques de 2024

